



Le 8 septembre 2026.

Déclaration liminaire des organisations syndicales CSA extraordinaire relatif à la modification de la note d'organisation du Secrétariat général

Madame la Secrétaire générale,

Les organisations syndicales représentées au sein de cette instance ont décidé, à l'unanimité, de porter la présente déclaration liminaire.

Le point inscrit à l'ordre du jour de ce CSA exceptionnel vise à modifier l'organisation du Secrétariat général et plus particulièrement le fonctionnement du SIR Océan Indien. Pour notre part, nous considérons que cette évolution ne constitue pas une simple adaptation organisationnelle temporaire. Elle est avant tout la conséquence directe des difficultés structurelles qui affectent le SG et les SIR depuis leur création, et de l'absence de politique de gestion des ressources humaines dans son ensemble.

Cette réforme transférerait l'exécution financière des dépenses du SNA-OI, de manière transitoire, du SIR-OI vers le SIR-CE pour pallier le manque d'effectif, alors même que le SIR-CE n'a pas la capacité aujourd'hui d'absorber cette nouvelle charge de travail et devra recourir à l'intérim pour la satisfaire.

Depuis la mise en place de cette réforme, les représentants du personnel n'ont cessé d'alerter l'administration sur la nécessité d'adapter les effectifs aux missions confiées. Les OS ont également demandé la définition claire d'effectifs cibles, la stabilisation des schémas d'emplois et l'armement adéquat des services afin de remplir ces missions dans des conditions de travail acceptables.

Une nouvelle fois, force est de constater que ces demandes ont été – et restent – vaines.

Aujourd'hui, le projet qui nous est présenté illustre les limites d'une organisation construite avec des moyens humains insuffisants à son fonctionnement : certaines missions essentielles doivent être transférées ou mutualisées entre plusieurs SIR afin d'assurer la continuité du service. Ce qui nous est présenté comme une solution ponctuelle et exceptionnelle, constituerait une jurisprudence à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'elle est aujourd'hui justifiée au nom de la qualité de vie au travail des agents. Or, depuis la création des SIR, les réorganisations successives, l'instabilité des effectifs, l'augmentation des charges de travail et le manque de visibilité sur l'avenir, n'ont eu de cesse de fragiliser les collectifs de travail et de dégrader les conditions d'exercice des personnels.

Les difficultés rencontrées ne concernent plus seulement les fonctions de support informatique ou logistique. Elles touchent désormais les missions tout aussi fondamentales que sont les ressources humaines et financières, pourtant indispensables au fonctionnement de l'ensemble de nos services bénéficiaires.

Dans le même temps, le recours aux personnels intérimaires s'est durablement installé comme une réponse aux difficultés de recrutement et à la perte d'attractivité des postes. Cette situation ne saurait tenir lieu de politique de gestion des ressources humaines.

Les faits sont aujourd'hui incontestables : dans les SIR, de nombreux personnels administratifs et ouvriers ont quitté les services en anticipant un départ en retraite ou pour rejoindre d'autres structures. Ces départs massifs traduisent une perte de confiance et un profond malaise auquel aucune réponse durable n'a été apportée.

Plus largement, force est de constater qu'en quatre ans et demi, aucun véritable retour d'expérience n'a été étudié ou du moins communiqué sur cette réforme. Aucun bilan partagé avec les représentants du personnel n'a permis d'évaluer objectivement son efficacité, ses conséquences sur les agents ou les corrections qu'il conviendrait d'apporter.

Pourtant, dès le lancement du projet, les organisations syndicales avaient identifié les risques liés au dimensionnement des effectifs, à l'organisation territoriale et à la soutenabilité du modèle retenu.

Aujourd'hui, les difficultés que nous observons sont précisément celles que nous avons annoncées.

C'est pourquoi les organisations syndicales s'opposent aujourd'hui au projet de modification de la note d'organisation qui nous est présenté. Nous ne sommes pas opposés à faire preuve d'agilité lorsque celle-ci est pertinente. Ce n'est pas le cas pour ce projet qui s'apparente davantage à du bricolage qu'à une vraie solution.

Madame la Secrétaire générale, à l'occasion de votre prise de fonctions, nous souhaitons également vous faire part du profond sentiment de lassitude et d'inquiétude qui s'exprime dans l'ensemble des services du Secrétariat général. Les agents attendent désormais des réponses concrètes, une vision claire de l'avenir et surtout la mise en adéquation des moyens avec les missions qui leur sont confiées.

Nous vous demandons donc d'engager sans délai un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales afin d'examiner l'avenir des services, leurs effectifs, leurs missions et leurs conditions de fonctionnement.

Comme l'a lui-même indiqué le Directeur général, il est temps de « sortir du gué » de cette réforme. Les agents attendent désormais des actes, des décisions et des perspectives humainement et fonctionnellement atteignables.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'ajustements successifs destinés à pallier les insuffisances d'un modèle dont les limites apparaissent aujourd'hui à tous.

Nous vous remercions de votre attention.